

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annexes, la ligne... 30 c.
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Trois mois : 16
Poste : 5
Ensemble : 21 fr.
Ensemble : 21 fr.
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
à tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
28 Août 1882.

Chronique générale.

Quatre ministres seulement assistaient samedi matin au conseil des ministres. Ce sont ceux des affaires étrangères, de l'intérieur, des travaux publics et de l'agriculture. La délibération n'a pas eu grande importance, aucune nouvelle bien sérieuse n'étant encore parvenue d'Égypte et de Syrie. Le général de division, détaché du port de Toulon, est arrivé à Tripoli, le 30 août, jour de la fête de la Tripolitaine, afin de lui rendre les honneurs usités en pareille circonstance. M. Fallières a ensuite indiqué le sens et les termes généraux des instructions qu'il a adressées au préfet de l'Aude relativement à la grande réunion républicaine qui doit être tenue à Carcassonne. — Cette réunion, on le sait, se rapporte aux récentes mesures prises par le gouvernement contre la municipalité de Carcassonne, à l'occasion du conflit entre l'évêché et un instituteur laïque.

Malgré la gravité des événements d'Égypte et les embarras inextricables où la diplomatie républicaine nous a jetés, voilà la question du scrutin de liste qui revient à l'ordre du jour plus passionnée que jamais. Il a suffi de quelques opportunistes présidents de conseils généraux, qui ont habilement glissé dans leur discours d'ouverture une phrase plus ou moins dissimulée sur la réforme à apporter au système électoral, et le feu s'est mis aux poudres. La brûlante question à laquelle tout journal républicain semblait trembler de faire allusion, il y a

trois semaines, alors même que chacun discutait sur l'éventualité d'une dissolution prochaine des Chambres, est aujourd'hui la préoccupation de tous les esprits. Et la presse gambettiste, freyciniste, grévyiste, etc., s'est mise en pleine ébullition à la seule annonce, d'une proposition qui serait déposée en novembre au Sénat et à la Chambre par un membre de l'Union républicaine en vue de la révision de la Constitution et du rétablissement du scrutin plurinominal.

La nouvelle a-t-elle été lancée vraiment par les amis de l'opportunisme ? Annonce-t-elle, au contraire, un piège tendu aux gambettistes pour galvaniser cette Chambre qui ne comprend qu'une chose, c'est que le rétablissement du scrutin de liste c'est son testament ? Peu nous importe ; il est seulement curieux de constater que cette manœuvre, de quelque côté qu'elle vienne, atteste une fois de plus la division profonde et définitive des républicains.

Le National ne dissimule pas ses sympathies pour le scrutin de liste.

La Liberté n'est pas de cet avis, il s'en faut même de beaucoup. Pour ce journal, si la question se posait de nouveau en novembre prochain, « nous nous retrouverions reportés purement et simplement au 4 novembre, et tout ce qui s'est passé depuis lors serait complètement annulé. »

L'Événement dévoile la tactique des gambettistes, qui « viennent de faire la croisée du baiser l'amour » pour amadouer d'abord la Chambre et pour se faire ensuite concéder à l'amiable le mode de scrutin convoité. Ce que la « conciliation » ne ferait pas, dit ce journal, la « peur » devrait l'obtenir.

L'AGITATION EN SYRIE.

On annonce que des bandes de Bédouins, venant de Tripoli, traversent le désert pour prêter secours aux Égyptiens.

Mais une autre diversion encore se prépare qui devra attirer l'attention non-seulement de l'Angleterre, mais aussi de la France et de l'Europe. Nous voulons parler de l'agitation qui se manifeste en Syrie.

Sommes-nous à la veille de voir de nouveaux massacres, comme ceux qui ont nécessité une expédition militaire sous l'Empire ?

Nous reconnaissons là les exploits des Druses qui ont déjà marqué dans les massacres de Syrie, en 1860. Le gouverneur de Damas a demandé des troupes au Sultan ; mais, selon l'habitude, les renforts arriveront quand le pays sera mis à sac ; et d'ailleurs peut-on compter pour réprimer le désordre sur des soldats qui partagent le fanatisme de tous leurs coreligionnaires ?

La France a devant Beyrouth un aviso de la marine de guerre, le Bisson, mais c'est là une protection inefficace. Ce petit bâtiment ne peut pas plus empêcher l'assassinat des chrétiens, que les flottes anglo-françaises n'ont empêché les massacres d'Alexandrie.

Sommes-nous donc en face de nouvelles complications nécessitant en Syrie l'intervention que nous n'avons pas voulue en Égypte ? Y a-t-il là encore cette main mystérieuse qui suscite des événements à mesure que d'autres s'apaisent, qui nous tend un nouveau piège quand nous avons évité le précédent ?

Le Citoyen a publié la note suivante :

« Le bruit court, dans les cercles diplomatiques de Berlin, que la France, d'accord avec l'Angleterre, a l'intention d'occuper la Syrie pour le cas où des troubles graves s'y produiraient. »

Qu'y a-t-il de vrai dans ces bruits ? Se préparerait-on à nous mettre sur les bras une affaire de Syrie ?

Eh ! certainement, nous aurons avant peu une question de Syrie ! Depuis cette fatale expédition de Tunis, qui a enfanté la question d'Égypte, la question de Tripoli, et qui en enfantera d'autres, le branle est donné au fanatisme musulman. Et certains intéressés exploitent habilement ce fanatisme pour nous créer des embarras.

Nous ne savons pas bien ce qui se passe en Syrie, mais il est un fait hors de doute, et que toute la presse a constaté depuis deux ans, c'est que le monde de l'Islam tout en-

tier est travaillé par une sourde agitation et que, sans distinction de nationalités, il manifeste sa haine du chrétien. La tradition du Coran se réveille : pour tout bon musulman, tout *giaour* doit périr par le cimeterre. Nous sommes aux prises avec cette haine, en Afrique, depuis cinquante ans ; la force seule peut la dompter sans la supprimer. Nous la retrouvons à Tunis ; les Anglais la rencontrent en Égypte ; l'Europe peut en voir une nouvelle explosion en Syrie d'ici à quelques jours.

Est-ce une dernière convulsion de l'Islam qui est destiné à finir comme il a commencé, dans le sang ? — Nous l'ignorons ; mais il faudra bien, si les événements deviennent trop graves, que l'Europe se retrouve et règle une bonne fois la situation de l'Orient.

LES TROUBLES DE SAÛNE-ET-LOIRE.

Montceau est calme. Pourtant, il est permis de croire que ce calme n'est qu'apparent, et qu'aussitôt le départ des troupes les meneurs recommenceront leurs manœuvres.

Ainsi, dit le Courrier de Saône-et-Loire, une amorce rouge a été placée à la porte de l'église de Sauvignes ; on y prévenait le curé qu'il ait à quitter de suite la commune s'il ne voulait sauter avec son église.

Ce sont maintenant les bois du Plessis qui paraissent être le refuge des débris de la Bande Noire. Ces bois, qui occupent une vaste étendue et sont très-fourrés, offrent des cachettes beaucoup plus sûres que les bois plus clairsemés qui avoisinent les villages de Sauvignes et du Bois-du-Verne.

A chaque instant on aperçoit dans Montceau des individus qui viennent faire leurs provisions et retournent ensuite dans les bois du Plessis.

La gendarmerie de Blanzay a arrêté deux individus ivres qui chantaient des chansons révolutionnaires. L'un d'eux était porteur de deux capsules pour amorcer les cartouches de dynamite et d'un bon pour douze cartouches de dynamite. Ces ivrognes dangereux

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !..

PAR M. CLAUDE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XVIII
(Suite.)

M. Bourgeat se pencha, confidentiel, vers l'ingénieur immobile.
— Suisse d'origine, propriétaire en Suisse, tu as le droit de demander le divorce aux lois libérales de ce pays.

— Quels motifs ?

— En manques-tu ?... Épouse fanatique, qui a brisé tes défenses, qui a introduit ton enfant dans une religion que tu reprouves... qui excite cette haine contre nos croyances... qui la détache de son père... lui apprend à mépriser son aïeul.

— Ah !... croyez-vous qu'on puisse prouver ?... une épouse inconsidérée qui n'a pas reculé devant un voyage en compagnie d'un parent, dont la présence blessait la juste susceptibilité de mari, et les plus vulgaires convenances.

— Mon père, ne rappelez pas...
— Épouse rebelle, qui, malgré tes interdictions

— dont elle se joue, — entretient de tes deniers un protégé ramassé dans la rue, un maître chanteur que j'ai jeté dehors par la fenêtre, un hypocrite qui flatte sa manie cléricale par des simagrées vertueuses et suce largement le budget de ta famille.

— Que dites-vous là ?

— La vérité.

— Geneviève continue sa protection...

— Au vagabond ramené d'Angleterre, oui.

— Vous en avez la preuve ?

— A quoi me serviraient mes amis du parti socialiste, demeurés à Paris, en incessante communication avec moi, s'ils ne servaient ma vengeance... tes intérêts, veux-tu dire ?

— Et vous me mettriez sur la trace de ce misérable ?

— Je te donnerai l'adresse de l'officine congréganiste où le précieux cousin de ta femme va dévotement visiter leur protégé.

— Le cousin... Placial s'occupe ?...
— Avec des soins touchants.
— Que Geneviève ignore...
— S'il les lui laisse ignorer, de quoi donc rempli-t-il les missives qu'il lui expédie de Paris ?
— Vous savez que Placial écrit à Geneviève ?
— J'ai reconnu souvent son écriture dans le courrier du matin.

Léon fit un effort pour recouvrer son sang-froid,

tandis que son père l'enveloppait d'un regard satisfait.

— Je vous remercie, dit-il enfin. J'ai maintenant, en sachant en tirer parti, des motifs suffisants pour demander le divorce. Pourtant, rien n'est assez grave pour qu'il me soit accordé de piano.

— C'est à redouter ; cependant...

— Oh ! c'est certain. Il faut que la femme demande également le divorce.

— Elle le demandera.

— Vous ne la connaissez pas. Lors même que les sentiments qu'elle veut bien me conserver ne l'engageraient pas au silence, son culte lui défend la rupture du lien conjugal.

— Nous l'y amènerons.

— Vous avez donc aussi des moyens ?...
— Tu les verras en temps utile. As-tu confiance en moi ?

— Aveuglement.

— En ce cas, tout est au mieux.

— Ainsi, mon père, ce projet bizarre n'est pas un caprice de votre imagination ?
— C'est le fruit de patientes observations et de recherches heureuses.

— Geneviève ?...
— Divorcera.
— Quoique catholique ?
— Quoique catholique.

Léon hésita, comme retenu par la honte de ce qu'il allait demander. Mais sur les pentes infamantes on glisse vite.

— Et M^{me} Escouvar ?... prononça-t-il enfin avec embarras.

— M^{me} Escouvar, que je suis seul à visiter, te voyant si rarement à Clérans-Chalet, te croyait naïvement encore garçon. Détrompée par moi — et non sans avoir deviné que je lui causais une légère déception, — elle m'a demandé si je n'avais pas d'autre fils. J'ai dû la désillusionner encore, la pauvre petite veuve !

— Mais, dites-moi, pourquoi cette dame s'intéresse-t-elle à votre dynastie plutôt qu'à d'autres, et vous prend-elle volontiers pour confident de son veuvage... consolable ?

— Parce qu'elle et moi sommes faits pour nous entendre.

— Et les motifs de cette entente ?

— Son mari n'était pas honorable ; tout le monde le sait, et, seul, j'ai l'air de l'avoir oublié : elle m'en sait gré. Son père, compromis dans nos affaires politiques, est mort à Cayenne ; tout le monde l'ignore et, seul, je le lui rappelle sans cesse : elle a peur de mes indiscretions.

— Ah ! vous êtes certain ?...
— Je la tiens par la gratitude et par la crainte : mais la dernière de ces raisons est bien supérieure à l'autre.

avaient en outre sur eux des lettres émanant d'un comité révolutionnaire.

Six nouvelles arrestations ont encore eu lieu. Ces inculpés ont été envoyés à Chalon.

Plusieurs brigades de gendarmerie sont rentrées dans leurs résidences respectives.

On a affiché, sur les murs de Montceau, l'arrêté suivant :

« Le maire de Montceau-les-Mines,

» Vu les déplorables délits et crimes de droit commun qui ont été commis la semaine dernière ;

» Vu le deuil où sont plongées les familles des malheureux qui se sont laissés entraîner ;

» Vu la nécessité de pourvoir à la sécurité publique, qui pourrait être compromise dans le concours toujours considérable de population qu'amène la fête du pays,

» Arrête :

» La fête patronale de Montceau-les-Mines, qui devait se célébrer le 27 août, est renvoyée à une date ultérieure qu'on fixera plus tard.

» Le maire, D^r O. JEANNIN. »

Cette mesure est généralement approuvée de la population. Seuls, les radicaux et les saltimbanques ne sont pas contents. Une mesure juste peut-elle contenter ces gens-là ?

UN DRAPEAU ENLEVÉ.

On se souvient que M^r Freppel, dans sa récente circulaire au clergé de son diocèse, ne reconnaissait pas le droit à l'administration de pavoiser les presbytères.

Le tribunal de simple police de Montpellier vient de consacrer cette doctrine.

M. l'abbé Farouch, accusé, le jour de la fête républicaine du 14, d'avoir enlevé un drapeau et de l'avoir détérioré, était traduit à la barre du tribunal de simple police de Montpellier.

Les débats ont établi que ce grand coupable n'avait fait qu'user de son droit de propriétaire, et qu'il avait procédé à cet enlèvement avec les plus grands ménagements.

Le juge de paix a renvoyé M. l'abbé Farouch des fins de la plainte sans dépens.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Arabi, en apprenant l'expédition des Anglais sur l'isthme de Suez, comprenant qu'ils le tournaient pour gagner le Caire par la rive droite du Nil, a quitté son camp de Kafr-Dowar pour se rendre à Tel-el-Kébir. C'est donc le dictateur en personne qui commande cette position.

L'entrée des Anglais dans cette cité, annoncée, puis démentie, ouvrirait, si elle se confirme, la route de la capitale d'Égypte aux troupes britanniques.

On prête au général anglais une idée intelligente, pour faciliter la marche de ses troupes. Nos lecteurs ont dû voir, par les dépêches publiées ces jours-ci, qu'un maté-

riel complet de chemin de fer avait été transporté par les Anglais aux abords du canal. Il a existé autrefois une voie ferrée du Caire à Suez qui a servi pendant les travaux du percement de l'isthme, et qui a été ensuite abandonnée. Le général Wolseley a l'intention de la rétablir promptement, en posant des rails sur le chemin qui est tout tracé.

S'il peut accomplir rapidement cette opération, cette voie ferrée lui sera d'un puissant secours pour les approvisionnements de son armée et lui permettra de marcher plus vite sur le Caire.

Toutefois il faut compter avec le fanatisme musulman qui est vivement surexcité.

On écrit d'Alexandrie à la Gazette de Cologne :

« A côté de sa campagne militaire, l'Angleterre a ouvert en Égypte une campagne morale tendant à inspirer à la population l'idée que l'Égypte fait déjà partie de l'empire britannique. Les autorités anglaises s'attachent à répandre cette manière de voir ; la *Egyptian Gazette* écrit tous les jours dans le même sens.

» De plus, la politique anglaise s'efforce de discréditer ici les trois consuls des puissances occidentales, en les accusant d'avoir favorisé les commencements de l'insurrection. »

Nous n'avons de nouvelles d'Égypte que par les journaux de Londres.

Les communications par le chemin de fer et le télégraphe sont rétablies entre Suez et Chalouf. Elles le seront dans quelques jours jusqu'à Ismailia.

Le gouvernement anglais serait sur le point d'envoyer 2,000 Albanais pour l'Égypte, parce que l'on sent que l'on ne peut pas avoir confiance dans les troupes indigènes.

Le bruit court que le général Wolseley a demandé des troupes de renfort.

De nombreux Arabes ont été vus occupés à construire des terrassements au sud de Mex. Une reconnaissance ayant été envoyée de ce côté, ces Arabes se sont retirés par les bords du lac Maréotis.

Les Arabes continuent à élever des terrassements sur la droite de leurs positions. Ils paraissent vouloir faire une voie couverte conduisant à Aboukir.

Samedi matin, les Arabes ont tenté, sans succès, de surprendre les avant-postes anglais, près du canal Mahmoudieh ; ils se sont retirés avant que les troupes anglaises aient pu s'approcher.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 août.

L'impression de la Bourse est meilleure. Les cotes étrangères sont plus fermes, on prévoit une solution favorable des événements d'Égypte. La spéculation persiste à se maintenir sur ses propositions.

Le 3 0/0 est ferme à 82.50 et 82.52 ; l'amortissable gagne le cours de 82.70 et vient à 82.67 ; sur le 5 0/0, on monte à 115.52 et 115.60.

Les valeurs étrangères attirent l'attention continue de la spéculation.

L'obligation Égyptienne gagne le cours de

Il l'avait aimée certainement ; mais une influence délétère soufflait avec tant de persévérance sur cet amour, qu'il n'en retrouvait même plus les cendres.

Il était las... las... las... comme les gens de plaisir, d'indépendance et d'incroyance.

Plus d'amour et plus de fortune, une femme ruinée, attachée comme un boulet à ses pieds, quelle odieuse vision !

Combien cette autre vision, que son père avait eu l'art de faire luire à ses yeux, offrait d'attractions puissantes !

Tout d'abord, de l'or pour recommencer la lutte. Une position libre de toutes dettes, de toutes craintes. Une jeune veuve... oh ! la veuve n'était là que l'accessoire.

Léon n'y voulait même pas penser. Qu'on ne croie pas, cependant, que ce fut par remords. Seulement, la nécessité de ce nouveau mariage gâtait un peu l'admirable projet paternel.

Rompre des liens pour en renouer d'autres, c'était une dure nécessité. L'indépendance absolue serait évidemment meilleure, afin de mener à Paris la large existence rêvée.

Mais, pas de second mariage, pas d'argent. Bah ! il se résoudrait au mariage.

Il ne connaissait pas la femme, la belle affaire !... Avait-elle des vices, des vertus, de l'esprit ? Que lui importait ?

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDENEUX.

312.50. L'Italien est lourd à 88.45. Le Turc perd 8 centimes à 11.37.

La tenue des valeurs n'est pas plus mauvaise que la veille, mais l'activité fait un peu défaut.

L'action de la Banque de France recule de 25 fr. à 5,350.

La Banque d'Escompte est moins ferme à 558.75. L'action du Crédit Foncier est très-soutenue à 1,505.

On achète d'une manière suivie les obligations foncières 4 0/0 pour les mettre en portefeuille. Bonne tenue des actions des Magasins Généraux de France et d'Algérie à 550.

Les capitalistes qui désirent faire une bonne opération et avoir dans un avenir très-rapproché un bénéfice important, ne devront pas manquer d'acheter les actions de la Banque Centrale de Crédit à 590. Cette valeur a une tendance à gagner rapidement de hauts cours.

Baisse nouvelle du Crédit Lyonnais à 585, puis on regagne le cours de 605, mais on sent que le marché sur ces titres est mal impressionné et que des offres considérables vont avoir lieu.

Le Comptoir Industriel de France et des Colonies convoque pour le 6 septembre en assemblée générale extraordinaire ses actionnaires, nous insistons pour que tous les actionnaires se fassent représenter.

Le Suez monte à 2,700. Panama, 552.50. Lyon, 1,690 ; Nord, 2,055.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Courses de Saumur.

Dimanche 27 août.

Le temps s'est montré plus favorable à la première journée de courses qu'on ne l'avait espéré. La veille et pendant la nuit de samedi à dimanche il avait plu à diverses reprises ; heureusement, dès le matin, le ciel s'est mis au beau.

Comme toujours, la piste était garnie d'un nombre public, mais la coïncidence de l'ouverture de la chasse dans les départements limitrophes et les grandes manœuvres de Bléré ont nu au mouvement habituel de l'intérieur de l'hippodrome. Ces mêmes circonstances devant se reproduire chaque année, il serait bon que l'époque de nos fêtes fût avancée.

M. le Préfet de Maine-et-Loire et M. le Sous-Préfet de Saumur ont assisté aux courses ; il y a plusieurs années qu'on n'avait vu les deux premiers fonctionnaires de notre département se rendre à cette réunion.

1^o Prix du Gouvernement (gentlemen), 2,000 fr., donnés par l'État, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. Distance : 2,000 mètres environ.

La première course a été de bon augure pour la journée.

Habilement mené, *Marin*, monté par M. André, a gagné d'une demi-longueur seulement sur *Marius*, que montait M. de Nexon.

2^o Poule de hacks plate (gentlemen), 500 fr., pour chevaux de toutes espèces, servant *bona fide* depuis le 1^{er} janvier 1882 de chevaux de chasse, d'arme ou de promenade, et n'ayant pas couru depuis cette époque dans des courses autres que celles réservées aux hacks. Distance : 4,700 mètres environ.

Cette seconde course a présenté le même intérêt que la précédente. Le prix a été vigoureusement disputé entre *Yellow-Fly*, à M. le vicomte de Piolant, montée par M. de Cahouet, et *Oxford Mixture*, à M. de Vezian, montée par lui-même. Le résultat a été longtemps incertain ; *Yellow-Fly* n'a gagné que d'une demi-encolure.

Ruydaël, à M. G. Gendron, suivait de très-près.

3^o Steeple-Chase militaire (1^{re} série), un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. Distance : 3,000 mètres environ (parcours spécial).

Pour le premier steeple-chase militaire, il y a eu seize engagements. Neuf seulement se sont présentés au poteau du départ, et les neuf cavaliers sont restés longtemps serrés en peloton. Tous les obstacles ont été franchis avec la plus grande assurance et sans aucun accident.

Est arrivé premier, *Biskri*, monté par M. de Contades ; second, *Neureddin*, montée par M. Blondel.

4^o Steeple-Chase militaire (2^e série), un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits, sur les contrôles et livrés par les remonte

de l'Etat. Distance : 3,000 mètres environ. Ce second steeple a été un des plus intéressants de la journée. Neuf engagements, huit coureurs. Premier, *Gédon*, monté par M. Juin, sous-lieutenant ; deuxième, *Adèle*, montée par M. Nivelle.

5^o Steeple-Chase militaire (1^{re} série), un objet d'art, pour MM. les officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. Distance : 3,000 mètres environ (parcours spécial).

Ce steeple-chase militaire a été vigoureusement disputé. *Agathos* et *Mc-Voilà* ont fourni la course avec une vitesse et une assurance qui ont été l'objet de l'admiration générale. *Agathos* était monté par M. de laing et *Mc-Voilà* par M. André Joubert. *Figurine*, montée par M. le vicomte de Beaurepaire, devait prendre part à la course, mais, dans un petit galop d'essai, elle a eu une chute sans gravité dans une douve n'a pu courir.

6^o Prix du Chemin de Fer (steeple-chase à réclamer), 4,200 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer de Saumur et 700 fr. par la Société des Courses, 4,000 fr. et les entrées au premier, 200 fr. au second, pour tous chevaux à réclamer pour 7,000 fr. Distance : 4,000 mètres 20 obstacles environ.

La dernière course a excité les plus vives émotions et a eu les péripéties les plus diverses.

Pouysanné, *Damocles*, *Rebut*, étaient les favoris. *Rebut* avait des partisans à la condition qu'il ne se déroberait pas, et c'est ce qui est arrivé.

La lutte s'est ainsi engagée terriblement entre les deux premiers concurrents, et les deux ont passé alternativement de l'avant. *Pouysanné* a longtemps tenu le premier, mais *Damocles* gagnait du terrain à chaque obstacle. Beaucoup avaient fondé de grandes espérances en lui, espérances qui n'ont pas mal placées, car il est arrivé premier devant la tribune du jury.

Damocles, à M. G. Guinebert, était monté par Johnson ; *Pouysanné*, à M. de Saint-Blandin, était monté par M. de Saint-Blandin.

La pluie a commencé à tomber après la dernière course, avant que le public n'ait eu le temps de se retirer.

La musique du 66^e de ligne devait se faire entendre hier soir dans le Square, mais la pluie persistante nous a privés du plaisir d'entendre ces artistes, parmi lesquels on trouve plusieurs jeunes gens bien connus de Saumur.

Hier soir, la fête du Champ-de-Foire a été totalement manquée par suite du mauvais temps.

ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE.

Par décision ministérielle du 24 août, M. Arnal, major du 9^e chasseurs, a été désigné pour occuper l'emploi de major de l'École d'application de cavalerie.

Par décision ministérielle du même jour, M. Delherm de Novital, chef d'escadron au 14^e hussards, a été désigné pour occuper l'emploi de major du 9^e chasseurs.

Mutation du 19 août. M. Lacombe, sous-lieutenant à la 3^e compagnie du 16^e escadron du train des équipages militaires, officier d'instruction à l'École de Saumur, a été désigné pour faire service à sa compagnie lorsqu'il aura terminé les cours de l'École précitée.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur. Directeur : M. MEYER.

Concert du LUNDI 28 août 1882, à 8 heures du soir.

Programme.

1. La Corneuse. Marche.
2. La Semillante. Ouverture.
3. Le Tour du Monde. Valse.
4. Émir. Fantaisie.
5. Les Diamants. Fantaisie.
6. La Marche des Drapeaux.

Courses de Saumur.

PROGRAMME DU DEUXIÈME JOUR.
Mardi 29 août.

1^{er} Prix de la Société d'Encouragement (3^e série): 3,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais gagné au moment de la course, gagnés par la Société, jusqu'au moment de la course, en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée: 150 fr. — La moitié des entrées au second. — Distance: 2,000 mètres environ. — Poids: 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil. 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

2^e Prix de Saumur (handicap): 3,000 fr., dont 2,000 donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 150 francs, moitié forfait s'il est déclaré. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant après la publication des poids portera 2 kil. de surcharge. — Distance: 2,200 mètres environ.

3^e Steeple-Chase militaire (1^{re} série): Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun: 75 kil. — Les chevaux de pur-sang porteront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge; de 2^e série, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

4^e Steeple-Chase militaire (2^e série): Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun: cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère, autres armes et service, 72 kil. Les chevaux de pur-sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge; de deux steeple-chases, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ.

5^e Course de Haies (handicap): 1,000 fr., offerts par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée: 400 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second. Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. — Distance: 2,500 mètres et 6 haies environ.

6^e Prix du Conseil général (steeple-chase handicap): 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée: 400 fr., moitié forfait s'il est déclaré. Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. Le poids minimum ne pourra être, en aucun cas, inférieur à 60 kil. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

TIR AUX PIGEONS.

Mercredi prochain 30 août, lendemain du deuxième jour des courses de Saumur, le Tir aux Pigeons de cette ville sera ouvert de midi à 7 heures.

Poules à distances fixes et handicaps. A 2 heures, prix de Saint-Hubert. — Sept pigeons à 26 mètres. — Entrée, 100 fr. Pour tous renseignements, s'adresser à M. MATHÉLIE, secrétaire du Tir aux Pigeons de Saumur.

LE GÉNÉRAL DE GALLIFFET AUX GRANDES MANŒUVRES.

Les Grandes-Hubaudières, 24 août.

Le quartier général du directeur est situé aux Grandes-Hubaudières, ancienne ferme-école abandonnée aujourd'hui; les portes ont été ouvertes à l'occasion des manœuvres de cavalerie qui ont actuellement lieu entre le Cher et l'Indre. Une batterie d'artillerie occupe les dortoirs et les grandes salles. Les chevaux sont à la corde.

Le général de Galliffet est installé dans la maison de l'ancien directeur, tué d'un coup de pied de cheval, il y a un an, à la Nouvelle-Calédonie, où il avait été pour organiser un système agricole à l'instar de celui de la Touraine.

Le général de Galliffet ne déjeune jamais. Une tasse de café noir est tout ce qu'il prend entre les deux manœuvres. La carte du matin se compose ordinairement d'un gigot et de quelques pommes de terre que les jeunes officiers déchirent et dévorent avec bon appétit.

L'ameublement de la chambre à coucher du général est nul. Deux boîtes de paille avec une couverture de voyage forment toute la literie du marquis de Galliffet. Quelques clous au mur où sont suspendus un képi, un dolman, un *tabbe* en caoutchouc pour les bains.

Les bureaux sont installés dans une petite chapelle qui n'est plus consacrée au culte. La table du secrétaire est dans le chœur. Une grande table, noire avec des bancs autour, tient le milieu de la chapelle. On trouve dessus les télégrammes arrivés pendant la manœuvre, des lettres adressées au général directeur, au commandant du 12^e corps d'armée, au général inspecteur de l'arrondissement de cavalerie, au président du comité consultatif, au membre du conseil supérieur de la guerre, toutes fonctions remplies par le général.

C'est vraiment une curieuse installation que celle du général de Galliffet, qui donne l'exemple aux anciens et aux jeunes et leur montre à la fois comme on doit vivre en campagne. (Événement.)

THÉÂTRE DE SAUMUR.

On nous annonce l'arrivée à Saumur de Miss Hélène et du docteur illusionniste qui doivent donner une représentation au théâtre dimanche prochain 3 septembre.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour faire connaître la valeur de ces deux artistes, que de reproduire les lignes suivantes que lui consacra un de nos confrères de Vichy:

« Hier, le docteur illusionniste et son merveilleux sujet, Miss Hélène, donnaient leur représentation de magie élégante et de magnétisme humain dévoilé.

« Le nombreux auditoire qui s'était rendu à cette séance sur la renommée des deux célèbres enchanteurs n'a pas été trompé dans son attente. Jamais on n'avait assisté à une soirée aussi attrayante.

« Le docteur illusionniste a exécuté les tours les plus inattendus et les plus curieux avec une dextérité incomparable. Les expériences que nous lui avons vu faire ont charmé tous les assistants.

« Chut!... voici la toute belle et gracieuse Miss Hélène. Un murmure flatteur accueille son entrée.

« Simplicité, grâce, élégance, tout est réuni dans cette divine enchanteresse.

« Miss Hélène, digne élève du célèbre professeur, est tout à la fois habile physicienne et maîtresse dans l'art mnémotechnique.

« Miss Hélène excelle surtout dans les expériences de magnétisme humain.

« Le maître endort « son sujet » à une certaine distance, le plonge dans une véritable catalepsie, étonnante au point de vue scientifique, en un mot, en fait un adorable spectre vivant, spectre ambulatoire, qui va et vient, sur un signe, un regard du maître, le suit pas à pas, ouvre les yeux, les referme, en un mot, devient un mort vivant, et laisse, par ces phases successivement remarquables, bien loin derrière nous tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour...

« Tout le monde est sorti de cette séance, absolument charmé et ébloui. »

UN DÉPARTEMENT MODÈLE.

Les Deux-Sèvres donnent un exemple à suivre à beaucoup d'autres départements.

La session de la Cour d'assises, qui devait s'ouvrir à Niort le lundi 4 septembre, n'aura pas lieu, parce qu'aucune affaire ne figure au rôle de la Cour.

Rien n'est plus à l'éloge d'un département qu'un semblable fait. Pas un seul crime n'a été commis dans les Deux-Sèvres pendant le dernier trimestre!

LA BIENFAISANCE RÉPUBLICAINE.

L'Etat a reçu la lettre suivante:

Monsieur le directeur,
Mardi dernier, M^{me} X... s'est présentée à

la mairie d'Angers pour demander des renseignements relativement à sa petite fille âgée de 12 ans, actuellement en apprentissage, et qui, d'après la prétendue loi du 28 mars, devait quitter son travail pour retourner à l'école. M^{me} X... était accompagnée d'une de ses voisines, M^{me} T..., qui avait avec elle sa petite fille.

L'employé de la mairie lui a répondu qu'il n'appartenait pas à l'autorité municipale de dispenser une enfant de la fréquentation de l'école, mais que peut-être M. Boulanger, conseiller municipal des Justices, pourrait faire quelque chose pour elle.

Les deux femmes se rendirent donc chez M. Boulanger, lequel, avant de rien promettre, demanda à quelle école avait été élevée l'enfant.

— Chez les Sœurs, Monsieur, répondit la mère.

— Vous aimez donc mieux les Frères et les Sœurs que les instituteurs laïques?

La femme ne répondit pas.

Alors M. Boulanger se tourna vers la femme T...:

— C'est à vous, cette enfant?

— Oui, Monsieur.

— Et où va-t-elle à l'école?

— Chez les Sœurs de Saint-Charles, Monsieur.

— Vous aimez donc bien les Sœurs?

— Oui, Monsieur, nous les aimons beaucoup, et ma fille pleure toutes les fois qu'on parle devant elle de quitter les Sœurs.

— Vous les aimez donc mieux que vos institutrices?

— Oui, Monsieur.

Grande fureur de M. Boulanger qui, après quelques instants, demanda à la femme T...:

— Avez-vous d'autres enfants?

— Oui, Monsieur, deux autres petites filles.

— A quelle école vont-elles?

— Chez les Sœurs, Monsieur?

— Eh bien, ma bonne femme, vous pouvez vous fouiller (sic) pour les secours du Bureau de bienfaisance; vos enfants iront à l'école laïque ou sinon vous vous brosserez.

— Comme il vous plaira, Monsieur, vous pouvez nous empêcher d'avoir le pain que vous êtes chargé de nous distribuer, mais vous ne m'empêcherez pas de laisser mes enfants chez les Sœurs, car j'ai été élevée par ces saintes femmes et je veux que mes enfants le soient aussi. A. L.

Notre correspondant, ajoute l'Etoile, nous prie ensuite d'avertir une bonne fois les pères de famille de notre ville de se dispenser, en conscience, de fournir au bureau de la bienfaisance républicaine les secours destinés à favoriser les écoles athées. Réservez-nous pour la Société de Saint-Vincent-de-Paul, pour les pauvres de nos paroisses et pour nos écoles.

RENNES.

L'administration fait curer la Vilaine, à Rennes. Jeudi, dit un journal, on a pêché 22 gros chiens, 36 petits chiens, 63 gros chats, 423 petits chats, 8 poules, 6 lapins, 5 hérissons, 38 taupes, 86 rats, 48 morceaux de viande, et une certaine quantité de poissons.

Le nombre des chiens et des chats noyés augmente d'une façon considérable. Voilà de quoi défrayer les chroniques de la Société protectrice des animaux.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 27 août 1882.

Versements de 62 déposants (12 nouveaux), 16,866 fr. » c.
Remboursements, 8,733 fr. 06 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Levés.

COURSES de VARRAINS-CHACÉ

Buffet de LA PAIX, installé au pesage.

Consommations de premier choix: Champagne frappé, Pale-ale, Book-bière, Pains aux foies gras, Sorbets, Xérès, Sandwichs.

Théâtre de Saumur.

A L'OCCASION DES COURSES ET DU CARROUSEL

Représentations données par des Artistes de Paris, avec le concours et sous la direction de M^{me} THÉNARD, de la Comédie-Française.

LUNDI 28 août 1882.

UN VOYAGE D'AGRÉMENT

Comédie en 3 actes, de Gondinet.

Distribution:

| | |
|--------------------------------|-------------------------|
| Bristol..... | MM. A. Lambert. |
| De Suzor..... | Gaillard. |
| Hercule de la Haudussette..... | Mayer. |
| Brocard..... | Samson. |
| De Langlade..... | Roigers. |
| Bombé..... | Charlet. |
| L'inspecteur..... | Berger. |
| Angélique de Suzor..... | M ^{lles} Bara. |
| Lucile..... | Scheffer. |
| Claudine..... | Clotilde. |

LA SOURIS

Comédie en 1 acte, de Desrosieux.

Distribution:

| | |
|-------------------------------|--------------------------|
| M ^{me} de Surac..... | M ^{me} Thénard. |
| M. d'Albinos..... | M. Samson. |

LA PRÉSENTATION

Monologue comique, dit par l'auteur, M^{me} Thénard.

Ordre: 1. La Souris; 2. La Présentation; 3. Le Voyage.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

MARDI 29 août 1882.

LES VIVACITÉS DU CAPITAINE TIC

Comédie en 3 actes, de M. Labiche, de l'Académie française.

Distribution:

| | |
|-----------------------------|--------------------------|
| Tic..... | MM. Mayer. |
| Bernard..... | Gaillard. |
| Désambois..... | Samson. |
| M. Magis..... | Charlet. |
| Baptiste..... | Berger. |
| M ^{me} de Guy..... | M ^{me} Thénard. |
| Lucile..... | Scheffer. |
| Une dame..... | Clotilde. |

LES OUVRIERS

Drame en 1 acte, de Manuel.

Distribution:

| | |
|-------------|-----------------------------|
| Jeanne..... | M ^{me} Thénard. |
| Marcel..... | MM. A. Lambert. |
| Morin..... | Gaillard. |
| Hélène..... | M ^{lles} Clotilde. |

LA SOUPIÈRE

Comédie en 1 acte, de d'Hervilly.

Distribution:

| | |
|----------------------------|-------------------------|
| M ^{me} Speon..... | M ^{lles} Bara. |
| Le Monsieur..... | MM. Samson. |

Ordre: 1. La Soupière; 2. Les Ouvriers; 3. Les Vivacités.

Un entr'acte d'une heure aura lieu pour le feu d'artifice.

A partir de 10 heures, il y aura encore 4 actes à jouer.

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÈANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

| | | |
|---|--|--|
| 8 heures 8 minutes du matin, express-poste. | | |
| 6 — 45 — — (s'arrête à Angers). | | |
| 8 — 56 — — omnibus-mixte. | | |
| 1 — 25 — — soir, — | | |
| 3 — 32 — — express. | | |
| 7 — 15 — — omnibus. | | |
| 10 — 37 — — (s'arrête à Angers). | | |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| | | |
|---|--|--|
| 8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. | | |
| 8 — 21 — — omnibus. | | |
| 9 — 43 — — express. | | |
| 12 — 40 — — soir, omnibus-mixte. | | |
| 4 — 44 — — express-poste. | | |
| 10 — 28 — — — | | |

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

| DÉPARTS | | ARRIVÉES | |
|----------------|-----------------|-----------------|--|
| DE SAUMUR | A POITIERS | A ANGERS | |
| 6 h. — matin. | 10 h. 31 matin. | 8 h. 43 matin. | |
| 8 — 25 — — | | 11 h. 14 matin. | |
| 10 — 15 — — | | | |
| 1 — 02 soir. | 4 — 55 soir. | 6 — 03 soir. | |
| 5 — 25 — — | | 8 — 33 — — | |
| 7 — 50 — — | 11 — 47 — — | | |
| DÉPARTS | | ARRIVÉES | |
| DE POITIERS | A MONTREUIL | A SAUMUR | |
| 5 h. 50 matin. | 9 h. — matin. | 9 h. 53 matin. | |
| 12 — 15 soir. | 3 — 50 soir. | 4 — 28 soir. | |
| 6 — 45 — — | 10 — 47 — — | 11 — 20 — — | |

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

DÉCLARATION DE FAILLITE.

Par jugement en date du 26 août 1882, le sieur André Massonneau-Lacroix, marchand d'engrais, demeurant à Vihiers, a été déclaré en état de faillite.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au 24 août 1882.

Juge-commissaire : M. Bidault-Roussel.

Syndic provisoire : M. Doussain.

Le greffier du tribunal,
(498) L. BONNEAU.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

PURGE LÉGALE.

Notifications ont été faites : A la requête de M. Clément Coulon, propriétaire, demeurant commune de Souzay :

1^o Suivant exploit de Delaunay, huissier à Saumur, en date du 29 juillet 1882 ;

Et 1^o M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur ;

2^o Suivant exploit de Maugeais, huissier à Baugé, en date du 2 août 1882 ;

A M. Louis Jousselin, cultivateur, demeurant commune de Blou, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Louis et Auguste Blandin,

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 6 juillet dernier, enregistré, contenant le dépôt fait le même jour au greffe dudit Tribunal,

par M^e Laumonier, notaire à Saumur, de la copie collationnée d'un acte reçu par lui et l'un de ses collègues, notaires à Saumur, le 29 avril dernier, enregistré,

contenant vente par le sieur Auguste Blandin, propriétaire et fermier, veuf en premières nocces du

dame Anne Jousselin, et dame Marceline Chevallier, son épouse, de lui autorisée, veuve en premières nocces de

Antoine David, demeurant ensemble commune de Benais (Indre-et-Loire), à M. Clément Coulon, propriétaire,

demeurant commune de Souzay, de 1 hectare 59 ares 12 centiares de

terres labourables, sis Pièces-des-Arrivais, commune de Villebernier, joignant au midi Pierre Blandin, au nord

M. Lemoine ou représentants, au couchant le chemin des Arrivais et au levant M. Couzineau, moyennant le

prix principal de 8,968 fr. 59, payé comptant, en sus des charges ;

Avec déclaration que cette notification leur était faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour

qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils jugeraient convenables, et que faute par

eux de ce faire dans ledit délai, l'immeuble dont il s'agit sera et demeurera définitivement purgé et affranchi,

entre les mains du sieur Coulon, de toute hypothèque légale du chef des

mineurs Louis et Auguste Blandin ;

Déclarant en outre à M. le Procureur de la République, que les anciens propriétaires, connus de cet

immeuble sont, outre le vendeur : 1^o Madame Anne Roux, veuve de

M. Pierre Blandin, propriétaire, demeurant à Saint-Gilles, commune de Benais ;

2^o M. Augustin-Félix de la Forest marquis d'Armaillé, propriétaire, demeurant à la Ferrouillère, commune de Briollay ;

3^o Madame Marie Boulay du Martray, veuve de M. Augustin-Marie de la Forest-d'Armaillé, propriétaire à Saint-Néelame, canton des Ponts-de-Cé, Maine-et-Loire ;

Et que ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être pris

des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, M. Coulon fait la présente publication, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour extrait conforme, délivré par moi, notaire soussigné, comme administrateur de l'étude de M^e LAUMONIER, notaire décédé.

AUBOYER.

A VENDRE

JOLI JARDIN

Avec petite Maison

Situé au Vau-Langlais, commune de Baugé,

Le tout entouré de murs avec beaux espaliers, puits, pompes et bassins.

S'adresser à M. Miron, café de la Paix.

A VENDRE

UN GRAND MAGASIN, avec cour, écurie, caves, près la gare d'Orléans.

S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27. (384)

A LOUER

Pour le 1^{er} septembre prochain, L'ANCIENNE MAISON LEHOU Toute meublée, Située au Chardonnet. S'adresser aux Dames de la Retraite.

A LOUER GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère, Quai de Limoges, n^o 43, près du Service des Eaux. S'adresser à la Retraite.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre. S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

BELLE OCCASION

A VENDRE UN JOLI BRÉACK

A six places. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A LOUER OU A ARRENTER UNE FABRIQUE DE POTERIE ET CAILLOUX

Bien achalandée et en bon état Belle position avantageuse, bien située, A SAUMUR (Maine-et-Loire) ;

MAISON TRÈS-SPACIEUSE

Dans laquelle s'exerce cette industrie. Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, 7, et à M^e BRAC, notaire.

A CÉDER UN CAFÉ

Nombreuse clientèle et dans une position exceptionnelle. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située sur les bords de la Loire, à Saint-Clément-des-Levés, Comprendant : trois chambres et une cuisine, grenier, cave, cellier, cour, jardin et hangar.

S'adresser à M^{me} veuve BOLOGNESI, rue Dacier, 8, à Saumur. (430)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine MAISON

Située rue Saint-Jean, n^o 38 et 40, Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage ; Actuellement occupée par M^{me} Durville, marchande de fleurs, et M^{me} Buron, marchande de lingerie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, et à M. CORGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

MAISON A LOUER

S'adresser à M^{me} JARDON, rue Saint-Nicolas, 86. (402)

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^o Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^o — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^o — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^o — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^o — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^o — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^o — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

| | | | | | | | |
|-----------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Mesures : | 1 ^o | 2 ^o | 3 ^o | 4 ^o | 5 ^o | 6 ^o | 7 ^o |
| | 38. | 44. | 48. | 52. | 56. | 60. | 64. |

A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, à l'angle de la rue du Préche et de la Grande-Rue, Avec service d'eau. S'adresser à M^{me} ROUCÉ, 14, rue de Poitiers. (412)

A CÉDER

Pour cause de cessation d'affaires, ATELIER et MATÉRIEL De Plombier, Pompier et Chaudronnier. Bon outillage.

S'adresser à M. LÉPINGLEUX, rue d'Orléans, 8, Saumur. (459)

A LOUER

PRÉSENTEMENT, ÉCURIE, REMISE ET GRENIERS S'adresser rue de la Tonnelle, 19, à Saumur. (423)

PHARMACIE CHEVEVERGNE Saumur

MIXTURE FERRON Contre le Croup.

HOTEL BUDAN

On demande un apprenti CUISINIER. (484)

M^{me} LORRAIN, marchande de modes, rue Saint-Jean, demande une apprentie avec de bonnes références. (451)

ON DEMANDE un billard d'occasion. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une place de cocher, valet de chambre ou piqueur. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

Un JEUNE HOMME, marié, demande un emploi comme comptable, homme de confiance. On prendrait une suite d'affaires. S'adresser au bureau du journal.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE
SARGET-GIRAULT
6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupures de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse. Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50. Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignets en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée. On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75. Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75. Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col, poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75. Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec boutons et boutonnères brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr. Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussures en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretzelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en tous genres

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditions

Dorures de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le Magasin d'Ustensiles de Pêche et de Filets de Pêcheurs en tous genres

E. LARDÉ

autrefois situé place de l'Hôtel-de-Ville, n^o 1, est maintenant transféré Grand'Rue, n^o 4 et 3, près la place Saint-Pierre.

M. LARDÉ offre aux amateurs de pêche l'assortiment le plus complet que l'on puisse désirer.

FEUX D'ARTIFICE

Pour fêtes publiques et particulières.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Reynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchevaux.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.